

22 rue Joubert 75009 PARIS

T 01 40 41 84 10

P 06 88 20 30 32

Contact : Monsieur Anthony DOUET

directeur@sybarval.fr

06.42.17.06.89

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Alain ROUSSET

Hôtel de Région

14 Rue François de Sourdis

33077 BORDEAUX cedex

Objet : Contribution de la Conférence régionale des SCoT au SRADDET Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le Président,

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a inscrit l'objectif de réduction de moitié de la consommation d'espaces à 2030 et la perspective du Zéro artificialisation nette (ZAN) pour 2050. Je tenais à affirmer en préambule que les territoires sont engagés depuis de nombreuses années dans la sobriété foncière, au travers des plans locaux d'urbanisme et des schémas de cohérence territoriale. Par ailleurs, la mise en œuvre du SRADDET actuel et de son objectif de -50% a débuté depuis plusieurs années avec des traductions concrètes en matière de formes urbaines plus denses et d'une attention particulière dans l'utilisation du foncier. C'est pourquoi, cette nouvelle loi est vécue comme déconnectée des projets de territoire en vigueur sur le territoire national.

Si les territoires néo-aquitains partagent le même niveau d'ambition de lutte contre l'artificialisation des sols, plusieurs territoires sont intervenus dans le cadre de nos travaux pour exposer les difficultés majeures auxquelles ils doivent faire face. Par exemple, certains territoires littoraux ou l'aire métropolitaine bordelaise doivent contenir une pression démographique et de l'emploi supérieure aux moyennes nationales et régionales.

Plus spécifiquement, la métropole bordelaise détient des fonctionnalités régionales non délocalisables (grand port maritime, aéroport, université, établissement pénitentiaire, centre hospitalier universitaire, etc.) qui impliquent des besoins fonciers uniques à l'échelle régionale. Par ailleurs, les obligations en matière de production massive de logements sociaux contraignent fortement l'aire métropolitaine bordelaise, mais également les territoires concernés, à réserver du foncier pour répondre aux exigences de la loi SRU, impliquant en plus des besoins de services collectifs et d'équipements communs nécessaires à l'accueil de ces nouveaux habitants. En ce sens, et pour éviter des effets prévisibles non maîtrisés d'accélérateur d'étalement urbain et de ségrégation sociale générés par la raréfaction foncière, le taux d'effort de réduction de consommation foncière alloué par la Région Nouvelle-Aquitaine à ces territoires doit rester soutenable.

Cette Loi a institué la Conférence régionale des SCoT afin de participer et de contribuer à la modification du Schéma régional d'aménagement et de développement durables et d'équilibre entre les territoires (SRADDET). Cette Conférence réunit les établissements porteurs de Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) mais également les représentants des intercommunalités et communes non couvertes par un SCoT.

C'est fort de cette représentativité que les élus des territoires de Nouvelle-Aquitaine ont travaillé depuis plus d'un an à la construction de cette contribution. Ce sont une douzaine de rencontres qui ont permis de poser les enjeux des territoires et d'établir une position commune sur la territorialisation des objectifs de la Loi.

La modification du SRADDET est une nouvelle opportunité d'échanger autour de la vision régionale de l'aménagement des territoires qui la composent. Cette vision doit permettre de faire dialoguer toutes les échelles de projets au service d'une même ambition : améliorer la qualité de vie de chacun (habitants, acteurs économiques) tout en portant une évolution de notre modèle de développement vers un modèle sobre en foncier mais respectueux des dynamiques de chacun.

Conformément à la Loi, nous vous adressons cette contribution avant la date du 22 octobre 2022. Ce courrier me permet également de solliciter une rencontre avec vous afin de vous exposer nos propositions et d'échanger sur les modalités de leur prise en compte dans la modification du SRADDET en cours, et notamment les objectifs suivants :

- un scénario de territorialisation soutenable pour tous les territoires, au regard de leurs obligations réglementaires et leurs responsabilités ;
- la prise en compte des obligations nationales de production de logements sociaux sur les territoires concernés ;
- l'application par la Région Nouvelle-Aquitaine d'un taux de réduction de consommation d'espaces à destination des grands projets d'envergure nationale et/ou régionale à hauteur de ce qui est demandé aux territoires et/ou limiter l'enveloppe globale des 3 500 hectares aux seuls projets réellement réalisables à l'horizon 2031.
- la mise en place d'outils de suivi de la consommation foncière le temps d'adapter les documents d'urbanisme locaux (PLU et PLUi) à la trajectoire ZAN.

Nous vous assurons de la volonté des territoires de Nouvelle-Aquitaine d'œuvrer pour un développement équilibré et juste de la Région, en respectant les identités de chacun.

Dans l'attente d'échanger avec vous sur les enjeux territoriaux des SCoT de Nouvelle-Aquitaine, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pascal DELTEIL
Vice-président de la Fédération Nationale des SCoT
Référent élu de la région Nouvelle Aquitaine
Président du SCoT du Bergeracois

